



FÉDÉRATION ÉTUDIANTE
COLLÉGIALE DU QUÉBEC

CRÉATION D'UNE AGENCE DE PROMOTION DES CRÉNEAUX
D'EXCELLENCE DU RÉSEAU COLLÉGIAL

Avis

**53^e Congrès ordinaire
22, 23 et 24 janvier 2010
Collège d'Alma**

Fédération étudiante collégiale du Québec

Recherche, analyse et rédaction :

Xavier Lefebvre Boucher, Président

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est un organisme qui regroupe plus de 40 000 étudiantes et étudiants, des secteurs collégiaux pré-universitaire et technique, dans plus d'une douzaine de régions du Québec. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les préoccupations des étudiantes et étudiants des collèges du Québec, en tant qu'étudiantes et étudiants tout comme en tant que citoyennes et citoyens. L'accessibilité universelle de tous les paliers de l'éducation dans un enseignement de qualité constitue la principale base de revendication de la FECQ : tous devraient avoir accès aux études post-secondaires, peu importe leur condition socio-économique ou celle de leurs parents. De plus, la FECQ s'est donné comme mission première la cause sociale des jeunes Québécoises et Québécois.

La voix des étudiantes et étudiants québécois au niveau national

La FECQ, à travers toutes ses actions se veut l'organisme porteur du message des jeunes Québécoises et Québécois. Autant dans ses activités militantes que politiques, elle livre l'opinion des étudiantes et étudiants de niveau collégial. Présente aux différentes tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation, elle est la mieux située pour faire entendre son message, en créant des partenariats utiles tant aux étudiantes et étudiants qu'aux instances du ministère et du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques, autant provinciaux que fédéraux, sans être partisane pour autant. Elle se fait un devoir de communiquer à tous les intentions des politiciens pour que les étudiants effectuent des choix éclairés quand vient le temps de choisir les gestionnaires qui s'occuperont du développement des institutions québécoises.

Fédération étudiante collégiale du Québec

2003, rue Saint-Hubert

Montréal (Québec) H2L 3Z6

Téléphone : 514 396-3320

Télécopieur : 514 396-3329

Site Internet : www.fecq.org

Courriel : fecq@fecq.org

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES.....	3
MISE EN CONTEXTE	4
LE CONCEPT D'OCCUPATION DYNAMIQUE DU TERRITOIRE	4
LA DÉVITALISATION	5
L'EXODE DES JEUNES.....	6
LES PROJETS ACCORD.....	6
LE RÔLE DU RÉSEAU COLLÉGIAL QUÉBÉCOIS.....	7
L'ACCESSIBILITÉ GÉOGRAPHIQUE AUX ÉTUDES.....	8
LA PROBLÉMATIQUE DU FINANCEMENT	8
<i>Baisse d'effectifs</i>	9
<i>Carte des programmes</i>	11
LA CRÉATION D'UNE AGENCE	11
LES EFFETS RECHERCHÉS.....	11
LES LIEUX D'APPLICATION	13
<i>Favoriser l'occupation dynamique du territoire</i>	13
<i>Favoriser les programmes exclusifs</i>	14
CONCLUSION.....	14

Mise en contexte

Lors du 51^e Congrès ordinaire de la Fédération, les délégués des associations membres ont voté à l'unanimité pour que soit rédigé un avis sur les programmes et les cégeps touchés par une éventuelle agence de promotion des créneaux d'excellence. Quoique ce mandat soit plutôt restrictif en regard des objectifs, il s'avérait nécessaire de positionner cette idée dans le contexte général des revendications de la FECQ concernant l'accessibilité géographique aux études. Il aurait été effectivement plutôt facile de réduire la portée de ce projet à une simple mesure transitoire, alors qu'il s'agit plutôt de l'amener en complémentarité avec le projet général de la FECQ concernant l'accessibilité géographique.

Pour bien comprendre les positions actuelles de l'organisation, il est d'abord nécessaire de les mettre en contexte dans la vision de développement territorial à laquelle la FECQ adhère. C'est pour cette raison qu'une large partie de ce document s'attarde d'abord sur le concept d'occupation dynamique du territoire. Dans cette partie sont expliqués la dévitalisation et le rôle qui y joue l'exode des jeunes, les projets ACCORD comme stratégie de développement régional ainsi que le rôle que les cégeps sont appelés à jouer au cœur de cette stratégie.

Ensuite, les problèmes vécus par les cégeps en baisse de fréquentation y sont brièvement expliqués à travers le prisme de l'accessibilité géographique aux études avant d'aborder la mise sur pied de l'agence en question. Dans cette dernière section, les effets recherchés sont explorés pour terminer avec le vif du sujet; soit les lieux d'application.

Le concept d'occupation dynamique du territoire

L'origine du principe d'occupation du territoire pourrait, à toute fin pratique, être attribuée aux premiers humains sédentaires. En effet, dès qu'une civilisation se fixe à un territoire donné dans le but d'en exploiter les ressources, on peut dire qu'elle l'occupe. Il est plutôt ici question d'une stratégie d'occupation du territoire, qui est un phénomène beaucoup plus récent.

Au Québec, la question du territoire a toujours été centrale dans le discours public, que ce soit à travers l'Église et la ruée vers le Nord du curé Antoine Labelle à la fin du XIX^e siècle ou le Plan Vautrin de 1935 qui visait à développer les derniers arpents de neige encore peu colonisés de l'Abitibi et de la Gaspésie. Cette inquiétude ne semble pas être sur le point de s'estomper quand on entend parler aujourd'hui de la route maritime du Nord-Ouest et même du Plan Nord. Mais au-delà de la simple occupation de nouveaux territoires, il y a l'occupation dynamique du territoire.

Selon la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM), « [l]e territoire québécois considéré comme occupé se partage entre l'espace construit et affecté à des infrastructures et équipements publics et privés d'une part et l'espace à potentiel de développement d'autre part. »¹ On parle donc ici des régions déjà développées et sujettes à de nouveaux développements. Pour optimiser le développement dont il est ici question, un peu de dynamisme est nécessaire et, toujours selon la FQM : « Le caractère dynamique de l'occupation d'un territoire se manifeste par la vitalité

¹ Fédération Québécoise des Municipalités, Pour une politique d'occupation dynamique du territoire fondée sur l'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales, février 2008, p.10

économique, sociale et culturelle qui s'y déploie et qui génère des activités créatrices de richesses et d'emplois. »² Cette logique de développement vise donc essentiellement à donner un côté plus humain au développement des régions qui ont largement écopé de la vieille école de l'économie mono-industrielle, qui a laissé des communautés entières aux prises avec de graves problèmes économiques et sociaux avec l'effondrement de l'industrie manufacturière et forestière.

La vitalité est le mot d'ordre et la vie sociale et culturelle est l'alter ego de la croissance économique dans ce mode de développement territorial. Mais quand la vitalité vient à manquer, les conséquences sont parfois lourdes pour certaines communautés.

La dévitalisation

La dévitalisation d'une municipalité est essentiellement la mesure du manque de dynamisme dans l'occupation de son territoire. Quand elle devient trop forte, elle agit au même titre que l'eutrophisation d'un lac : la communauté étouffe et meurt, d'abord lentement, puis de façon exponentielle. Évidemment, ce phénomène n'est pas l'apanage des centres urbains, où sont situés les cégeps, mais ces communautés sont également tributaires des retombées des établissements collégiaux.

La dévitalisation est évaluée à partir de l'indice de développement, qui est établi par la Direction du développement rural du ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire. Il est basé sur sept variables :

- L'évolution démographique de la municipalité;
- Le taux de chômage;
- Le taux d'emploi de la population de 15 ans et plus;
- La proportion du revenu des ménages provenant de paiements de transfert;
- La proportion de la population à faible revenu;
- Le revenu moyen des ménages;
- La proportion de la population de 15 ans et plus ayant une scolarité inférieure à la 9^e année.³

Si cet indice tombe sous la barre de -5,0, la municipalité est considérée dévitalisée.

C'est malheureusement sans surprise que l'on peut relier dévitalisation et baisse d'effectif au niveau collégial (voir tableau 1). En effet, 62 % des municipalités dévitalisées se retrouvent dans quatre des six régions administratives les plus touchées par la baisse de fréquentation : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord et Abitibi-Témiscamingue.⁴ Il est d'ailleurs aisé d'observer que les cégeps peuvent agir sur une bonne proportion des variables utilisées pour fixer l'indice de développement, notamment en ce qui a trait à la scolarisation, au revenu et à l'emploi. L'autre indice qui relie sans équivoque les cégeps à ces communautés est leur évolution démographique, intimement liée à l'exode des jeunes.

² Ibid. p.10.

³ Coalition des régions, Document de la rencontre du 21 juin 2007, Fédération québécoise des municipalités, Québec, juin 2007, p.1.

⁴ Ibid., p.2.

L'exode des jeunes

Signe des temps, les gens quittent de plus en plus les milieux ruraux au profit des villes, on pourrait même dire des banlieues. Le plus incroyable, c'est qu'il n'y a pas que les jeunes parents qui se rapprochent de la métropole, en fait l'exode rural se perçoit surtout chez les moins de 20 ans qui représentent 55,6 % des migrants⁵.

Il apparaît que la principale raison de la première migration interrégionale des jeunes est la poursuite des études, avec un taux de 58,3 %⁶. En tenant compte de ceux qui quittent le domicile familial pour se rapprocher de leur lieu d'études sans migrer dans une autre région, ce taux augmente à 66 %. Une autre étude nous apprend que le départ du domicile familial pour la poursuite des études est une raison plus fortement évoquée dans les régions les plus éloignées des grands centres : Côte-Nord, Abitibi-Témiscamingue, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et Bas-Saint-Laurent⁷. Ce qui confirme que bien que la proximité d'un collège a un effet positif sur le passage aux études postsecondaires, rien n'indique que les études vont se poursuivre dans l'établissement en question..

Cette situation est directement reliée à l'offre de formation : 46,1 % ont dû quitter leur région, car le programme d'études choisi n'y était pas offert⁸. De plus, 59,1 % des jeunes ayant migré envisagent un retour dans leur région d'origine, pourvu que les circonstances s'y prêtent⁹. Les circonstances seraient évidemment encore plus favorables s'il y avait un véritable arrimage entre l'offre de formation et les projets économiques. N'ayant pas quitté la région pour poursuivre ses études dans un domaine prometteur, un jeune est beaucoup plus facile à retenir.

Les projets ACCORD

Issus d'un partenariat entre le ministère de Développement économique de l'Innovation et de l'Exportation et les Conseil régionaux de développement (maintenant devenus les Conférences régionales des élus) le projet ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) « vise à construire un système productif régional compétitif sur le plan nord-américain et mondial dans chacune des régions du Québec, par l'identification et le développement de créneaux d'excellence, qui pourront devenir leur image de marque ».¹⁰ Il s'agit essentiellement d'une stratégie de développement économique décentralisée axée sur l'exploitation et la mise en valeur de la recherche, du développement et du transfert technologique.

Le terme « système productif régional » se rapporte aux grappes industrielles, qui forment la nouvelle école de pensée dominante en termes de développement et de mise en valeur du

⁵ Observatoire Jeunes et Société, La migration des jeunes au Québec. Rapport national d'un sondage 2004-2005 auprès des 20-34 ans du Québec, Institut national de la recherche scientifique, mars 2006, p.13.

⁶ Ibid., p.17.

⁷ Groupe de recherche sur la migration des jeunes, La migration des jeunes en milieu rural, Institut national de la recherche scientifique, mars 2002, p.35.

⁸ Ibid., p.41.

⁹ Ibid., p.43.

¹⁰ [En ligne], Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, site du projet ACCORD, [<http://www.mdeie.gouv.qc.ca/accord>], (page consultée le 13 janvier 2010)

territoire. Ces grappes industrielles ou « clusters » sont un ensemble d'entreprises dont les activités se rapportent plus ou moins au même domaine de production, ce qui les rend interdépendantes et les force à collaborer entre elles de même qu'avec les institutions de savoir et de transfert de connaissances. Örjan Sölvell les qualifie comme « un regroupement localisé d'entreprises d'une même industrie, de gouvernements, d'établissement d'enseignement et financières qui collaborent entre elles ». ¹¹ À cet égard, il est parfois surprenant de constater que certaines communautés se démarquent déjà au niveau mondial, comme Silicon Valley et son industrie informatique, ou même l'industrie cinématographique de Hollywood.

À travers le projet ACCORD, chaque région est appelée à définir plusieurs secteurs économiques comme étant centraux dans leur développement et ceux qui sont porteurs d'avenir. La région s'identifie alors comme leader ou associé dans un secteur particulier et peut également viser un créneau émergent ou encore en évaluation. Cette catégorisation permet de circonscrire les efforts des différents acteurs autour d'enjeux communs et d'optimiser la contribution de chacun au développement d'un caractère économique distinct sur le plan continental et même mondial.

Selon l'économiste américaine Jane Jacobs, « même si plusieurs facteurs affectent les avantages compétitifs des “clusters”, aucun n'est aussi important que les compétences qui y sont présentes. L'apprentissage et le transfert de connaissances représentent le sang vital – et les travailleurs qualifiés de “pool” génétique – des “clusters” » ¹² Cette situation positionne les cégeps en acteurs centraux du développement économique, d'autant plus qu'en plus de la main-d'œuvre qualifiée, ces derniers sont souvent les seuls à mettre la recherche appliquée et le transfert de technologie à la disposition des entreprises régionales.

Il est impératif de prendre en compte cette nouvelle dynamique de développement régional, sans quoi il serait facile de se confondre dans le rôle que les cégeps sont appelés à jouer dans le nouvel espace économique mondial.

Le rôle du réseau collégial québécois

Quand on regarde l'histoire des cégeps au Québec, deux avenues de réflexions semblent *a priori* possibles : soit les Québécoises et les Québécois ont tout simplement oublié le réseau pendant 30 ans et lui découvrent aujourd'hui un potentiel inouï, soit il a été spécialement mis en place pour l'utilité qu'on lui trouve en ce moment, mais le modèle de développement régional qui dominait jusqu'alors ne permettait pas d'en voir toutes les qualités!

Il est vrai que le réseau collégial est particulièrement bien adapté aux nouvelles réalités économiques, sociales et culturelles et qu'il est appelé à jouer un rôle majeur dans les prochaines années. Le réseau collégial est déjà prêt à répondre aux demandes massives de main-d'œuvre spécialisée, notamment en raison de son accessibilité. Il est bien de rappeler que le réseau collégial est essentiellement « gratuit », malgré les frais toute autre nature qui ne cessent de grimper, et que sa présence partout sur le territoire assure une accessibilité géographique essentielle pour relever les défis de l'avenir. Marc Frenette nous indiquait d'ailleurs en 2003 que « les étudiants qui ont à franchir plus que la distance de navettage (80 km) pour fréquenter le

¹¹ Traduction libre tirée de : Örjan Sölvell, Göran Linqvist et Christian Ketels, *The Cluster Initiative Greenbook*, Stockholm : Bromma Tryck AB, août 2003, p.18.

¹² Traduction libre, tirée de : Jane Jacobs, *The Nature of Economics*, Modern Library, New York, 2000.

collège ont 37 % moins de chances de s'inscrire aux études collégiales. »¹³ et précisait dans la même recherche que les Québécoises et les Québécois avaient un meilleur taux d'accès en raison de la proximité des cégeps. De plus, une offre de formation équilibrée aurait le potentiel de mieux retenir les jeunes en région et peut-être même d'en attirer de nouveaux.

Bref, les cégeps sont tournés vers l'avenir et leur utilité ne dépend que de la volonté des décideurs d'en exploiter les potentiels immenses pour la société québécoise.

L'accessibilité géographique aux études

La problématique du financement

Les baisses démographiques importantes vécues dans de nombreuses régions, principalement celles dites « ressources », affectent grandement l'évolution de l'effectif étudiant et conséquemment, la viabilité de nombreux programmes d'études pourtant essentiels. Le mode de financement actuellement établi n'est certainement pas étranger à la menace qui pèse actuellement sur le réseau collégial. La suspension de plus d'une quinzaine de programmes d'études entre 2007-2008 et 2008-2009 dans le seul cégep de la Gaspésie et des Îles en est sans doute l'exemple le plus criant.

L'établissement de ce mode de financement s'est opéré dans la foulée de la réforme Robillard en 1993, alors que les cégeps vivaient une importante hausse de leur fréquentation depuis trois ans, une hausse soutenue jusqu'en 1996. Au cours de ces six années (de 1990 à 1996), le réseau collégial public a connu une hausse de près de 26 000 étudiantes et étudiants à temps plein, passant de 130 126 à 155 974, ce qui représente un bond d'environ 16,5% de l'effectif.¹⁴ Ce contexte a été particulièrement décisif sur la réforme du mode de financement, puisque l'essentiel de celle-ci s'est opéré par un glissement du financement en fonction des groupes formés, vers un mode de financement par le nombre d'étudiantes et d'étudiants.

La nouvelle formule de financement, appelée FABES (un acronyme pour Fixes, Activités pédagogiques, Bâtiments, Enseignement et Spécifiques), a pour base le nombre de périodes-étudiants-semaine (PES) qui s'avère être le calcul du nombre de périodes d'enseignement par étudiant par semaine. Ainsi, un groupe de 10 personnes sera financé en fonction du nombre d'heures d'enseignement donné aux dix étudiantes et étudiants plutôt qu'en fonction des besoins financiers d'un tel groupe. Ce mode d'attribution des ressources financières pouvait paraître parfaitement adapté à l'époque, mais la diminution globale de l'effectif étudiant du réseau collégial vécue dans la dernière décennie et dans les années à venir, malgré le sursaut d'inscription des deux dernières années (l'année 2010 devrait être une année record en terme d'inscription au collégial), laisse présager le pire.¹⁵ De plus, le nombre d'autorisations de programmes techniques a explosé entre 1994-1995 et 2004-2005¹⁶, ce qui a un effet sur la taille

¹³ FRENETTE, Marc, *Accès au collège et à l'université : Est-ce que la distance importe?*, Statistiques Canada, Ottawa, juin 2003, p.2.

¹⁴ MELS, Secteur de l'information et des communications, Statistiques de l'éducation éditions 1996, 1997 et 2002.

¹⁵ MELS, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, Système prévisionnel SIPEEC, version printemps 2006

¹⁶ Le nombre de programmes techniques autorisés dans les cégeps du Québec est passé de 578 à 650 entre 1994-1995 et 2004-2005

des groupes. Directement, le nombre de programmes situés sous le seuil de viabilité est passé de 20,9 % à 38 %¹⁷.

Le seuil de viabilité mentionné précédemment est un autre outil mis en place par FABES, il s'agit d'un seuil du nombre d'étudiantes et d'étudiants nécessaires à un programme technique pour assurer un financement adéquat. Actuellement ce seuil est fixé à 60 étudiantes et étudiants. Le seuil de difficulté, est quant à lui fixé à 45 étudiantes et étudiants inscrits. Ces deux indicateurs sont considérés comme très faibles par la Fédération pour leur rigidité et leur manque de considération pour les programmes préuniversitaires.

Ces seuils sont particulièrement utiles dans l'attribution d'aide financière aux cégeps en baisse d'effectif. Ils sont alors utilisés comme mesure étalon. Évidemment, plusieurs types de subventions sont accordés selon les champs visés dans le FABES, mais la principale mesure d'aide de ce type concerne la masse salariale des enseignantes et des enseignants (annexe S-026).

Cette aide financière vise essentiellement à maintenir la masse salariale enseignante au-delà de 44 inscriptions pour les programmes en difficulté. Ces programmes doivent par ailleurs être dispensés dans un cégep situé dans une des six régions-ressources¹⁸ ou dans la région de Chaudière-Appalaches et la mesure ne s'applique qu'aux programmes d'études techniques, alors que 17 % des programmes préuniversitaires sont en difficulté. D'autre part, les programmes en dédoublement ne sont pas admissibles à l'enveloppe. Or, pour être considéré comme tel, un programme ne doit pas être dispensé dans plus d'un établissement d'une même région ou à moins de 150 km. Cette situation est particulièrement absurde pour les cégeps de Matane et de Baie-Comeau, qui sont situés à moins de 150km et ne bénéficient donc pas d'aide pour des programmes en dédoublement, malgré la présence d'un obstacle géographique majeur (le fleuve Saint-Laurent).

Baisse d'effectifs

Comme il a déjà été soulevé, la baisse de fréquentation de certains établissements compromet gravement leur capacité à remplir leur rôle de façon optimale dans leur milieu. Si au cours des dernières années, ce sont surtout l'Abitibi-Témiscamingue, le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine, la Mauricie, le Nord-du-Québec et le Saguenay-Lac-Saint-Jean qui ont souffert des faibles inscriptions au niveau collégial, le tableau suivant nous indique que presque tout le Québec devrait y passer dans les cinq prochaines années.

¹⁷ Fédération étudiante collégiale du Québec, *Baisse d'effectif au collégial et carte des programmes*, Montréal, 2006, p.8

¹⁸ Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Côte-Nord, Gaspésie-Îles de-la-Madeleine, Nord-du-Québec et Saguenay-Lac-Saint-Jean.

TABLEAU 1 - VARIATION DES EFFECTIFS COLLÉGIAUX À TEMPS PLEIN ET À L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE ENTRE 1996 ET 2005 ET PRÉVISIONS POUR LA PÉRIODE 2005-2015¹⁹

Régions administratives	Effectifs de 2005	Variation (%)				
		1996-2005	2005-2010	2010-2015	2005-2015	1996-2015
01 - Bas-Saint-Laurent	5307	-28,2	-2,3	-18,0	-19,8	-42,4
02 - Saguenay-Lac-Saint-Jean	7710	-22,8	-1,4	-23,8	-24,9	-42,0
03 - Capitale-Nationale	17621	-10,3	11,9	-17,0	-7,1	-16,7
04 – Mauricie	5067	-21,9	6,2	-20,1	-15,2	-33,8
05 – Estrie	6321	-9,1	11,5	-12,3	-2,2	-11,1
06 – Montréal	49245	-3,3	16,6	-10,2	4,7	1,3
07 – Outaouais	4487	-7,3	25,2	-16,9	4,1	-3,5
08 - Abitibi-Témiscamingue	2180	-17,8	4,5	-22,1	-18,5	-33,1
09 - Côte-Nord	1188	-31,1	3,0	-19,6	-17,2	-42,9
10 - Nord-du-Québec	92	-34,8	-37,0	-27,6	-54,3	-70,2
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1171	-23,1	6,2	-25,6	-20,9	-39,2
12 - Chaudière-Appalaches	5399	-14,7	2,3	-17,7	-15,8	-28,2
13 – Laval	4863	1,7	30,2	-12,5	14,0	15,9
14 – Lanaudière	3952	68,4	25,9	-18,6	2,5	72,6
15 – Laurentides	6991	-4,1	37,7	-13,5	19,2	14,2
16 – Montérégie	17272	-11,6	16,6	-16,2	-2,3	-13,6
17 - Centre-du-Québec	2542	-25,5	16,0	-13,3	0,6	-25,1
Ensemble du Québec	141 409	-9,3	14,7	-14,4	-1,8	-10,9

Sources: Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Secteur de l'enseignement supérieur, Direction des systèmes et du contrôle en collaboration avec le Secteur de l'information et des communications, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, mars 2006; et Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Direction de la recherche, des statistiques et des indicateurs, Système prévisionnel SIPEEC, version printemps 2006.

Si les cégeps de grands centres peuvent se réjouir du nombre croissant d'étudiantes et d'étudiants qui leur fournissent de précieuses ressources financières, c'est tout de même à un casse-tête logistique qu'ils feront face pour entasser ces étudiantes et ces étudiants dans les salles de classe.

¹⁹ Tiré de : FECQ, *L'accessibilité géographique aux études collégiales, Enjeux démographiques, perspectives et solutions*, janvier 2007, p.20.

Comme quoi la vie n'est rose pour aucun établissement vivant les contrecoups de ce bouleversement démographique.

Par ailleurs, la reconfiguration presque totale de la réalité démographique des cégeps laisse à croire qu'il serait peut-être temps de dépoussiérer leur mode de financement.

Carte des programmes

Certaines incohérences évidentes existent au niveau de l'offre de formation collégiale en ce moment, les plus courantes sont les doublons. Évidemment, l'accessibilité géographique aux études est la priorité de la Fédération en ce qui concerne l'offre de formation, mais il n'en reste pas moins que certaines incongruités pourraient être éliminées sans véritable impact sur l'offre de formation, le tout au plus grand bénéfice des coffres des établissements en difficulté. Mais là n'est pas le principal problème.

En fait, la principale lacune de la carte des programmes concerne spécifiquement les projets ACCORD. En mettant en place cette stratégie, le gouvernement avait pour objectif d'arrimer les efforts de l'ensemble de la société civile pour développer des espaces économiques spécialisés. Toutefois, l'offre de formation collégiale cadre encore mal avec cette planification stratégique. Il n'est donc pas étonnant de voir le cégep de Gaspésie-les-Îles avoir autant de difficultés si rien n'est mis de l'avant pour l'aider à se démarquer comme acteur proactif de développement régional. Cela s'applique à l'ensemble des cégeps qui possèdent un seul programme exclusif, alors que la région entrevoit des perspectives économiques stimulantes sur de nombreux sujets.

La création d'une agence

Les effets recherchés

Comme cela a déjà été explicité plus haut, cet avis fait suite d'une demande des associations membres réunies en Congrès ordinaire, le 19 octobre dernier. La résolution qui a été adoptée à l'unanimité est la suivante :

Que la FECQ produise un avis sur les programmes et cégeps pouvant faire l'objet d'une agence nationale de promotion des créneaux d'excellence. (résolution Co51-2009.10.19-4.1-3)

Évidemment, ce mandat ne peut être interprété dans un sens strict, ce serait nier la complexité du concept d'accessibilité géographique aux études, sur lequel la FECQ se penche minutieusement depuis 2005. Même s'il est vrai qu'il arrive souvent que la problématique vécue par les cégeps en régions soit réduite à un simple problème de financement, l'ensemble des facteurs socioéconomiques et culturels mis en évidence plus haut nous révèle la logique qui sous-tend l'acharnement de la Fédération à défendre les cégeps hors des grands centres. Il semble donc naturel dans ce contexte d'aborder la mission d'une éventuelle agence de promotion des créneaux d'excellence du réseau collégial sous la même lentille.

On en revient donc naturellement à l'occupation dynamique du territoire. Ce principe fondamental nous rappelle que l'agence doit être prise en considération pour l'ensemble de ses

affects, non seulement sur le réseau collégial, mais sur l'ensemble du territoire desservi. Elle vise donc essentiellement à renforcer le rôle des cégeps dans ce domaine en augmentant les effectifs étudiants dans les cégeps les plus cruellement menacés par une baisse de fréquentation. Une hausse de fréquentation ou même une stabilisation du nombre d'étudiantes et d'étudiants pourrait avoir des effets radicalement positifs sur les finances de certains établissements dans le contexte actuel de financement. Ce qui dans un premier temps permettrait de sauver un cégep de la banqueroute aurait l'effet d'une bouffée d'air frais pour la région toute entière en développant une nouvelle main-d'œuvre qualifiée et en préservant les structures de recherche et développement propres aux cégeps (CCTT). Mais cet optimisme n'est-il pas démesuré ?

Même s'il est vrai que le rôle du réseau collégial dans le développement de l'ensemble des régions du Québec est indéniable, il est légitime de douter qu'une agence de publicité seule puisse arriver à préserver l'intégrité de ce réseau quadragénaire. Les problèmes auxquels sont confrontés les cégeps en baisse d'inscriptions sont énormes et ne se limitent pas à un simple problème de recrutement. Deux grandes problématiques ressortent du bilan dressé par la FECQ sur les problèmes liés à l'accessibilité géographique aux études, l'une est sociologique et l'autre politique.

Dans un premier temps, il est primordial de se rappeler que la logique de l'occupation dynamique du territoire vise à maximiser l'exploitation d'un territoire donné, tant au niveau économique, social que culturel. Cette logique se base d'abord et avant tout sur les gens qui occupent ledit territoire et l'omniprésence des cégeps au Québec vise en premier lieu à servir ces gens. Les cégeps sont des outils, pas un objectif en soi et ces outils doivent être mis à contribution dans les nouvelles stratégies territoriales et régionales. Ils doivent être mis à contribution dans la lutte à l'exode des jeunes, même si ce problème constitue aussi le problème sociologique à la base de la problématique des cégeps en régions. Comme il a été indiqué plus tôt, les régions se vident de leurs jeunes, alors s'il est déjà difficile de retenir les jeunes natifs de ces régions, il y a fort à parier qu'une stratégie de promotion, aussi ambitieuse soit-elle, ne puisse attirer des jeunes des grands centres, à moins qu'elle ne soit couplée à un programme de formation rare. Car qui dit moins de jeunes, dit moins d'inscriptions et ensuite moins de financement, ce qui amène à moins de programmes d'études et moins de services, ce qui amène inévitablement à moins d'inscriptions, etc. Pour mettre un terme à cette roue interminable, cela prendra de la volonté politique.

Cette volonté première doit évidemment se traduire en gestes, à commencer par la reconnaissance pleine et entière du rôle des cégeps et de leur importance dans le développement économique, social et culturel de tout le Québec, particulièrement des régions hors des grands centres. Les décideurs politiques sont actuellement devant un problème très épineux et seule une prise de position ferme en faveur du maintien du réseau collégial actuel en vue de son développement optimal pourra régler la question. Est-il impératif de prendre part à cette logique de concurrence qui mine le réseau depuis sa décentralisation en 1993-1994 ? Il est maintenant, plus que jamais nécessaire de reconnaître les lacunes de la réforme Robillard en regard du financement des établissements et de mettre la carte des programmes au service de la population plutôt que de tenter de déplacer des masses pour que tout fonctionne de façon optimale.

Sachant cela, il apparaît évident que la mise sur pied d'une agence de promotion des créneaux d'excellence collégiaux n'est pas une panacée, mais doit être apporté comme un outil

complémentaire à la batterie de mesures déjà mises de l'avant par la Fédération. En résumé, l'agence en question devrait répondre aux impératifs de l'occupation dynamique du territoire telle que définie plus haut et répondre aux besoins des cégeps en matière de recrutement dans le respect des principes fondateurs de l'institution.

Les lieux d'application

Favoriser l'occupation dynamique du territoire

Il apparaît évident en premier lieu que toute mesure mise de l'avant pour aider aux cégeps doit d'abord servir un intérêt supérieur. Il ne sert à rien d'aider une institution si elle n'est pas utile. Heureusement, chaque établissement sert une communauté et répond à des besoins précis dans sa région en participant aux stratégies de développement et de mise en valeur du territoire ou de la région.

La planification stratégique la plus fiable et la plus facilement utilisable aux fins de la présente agence se limite actuellement aux projets ACCORD. Il va donc de soit que ces ententes constituent la base d'analyse en matière d'occupation du territoire, d'autant plus que ces plans sont cosignés par le MDEIE.

Toujours dans l'objectif de servir d'abord les établissements, mais surtout la population qu'ils desservent, une éventuelle agence devrait principalement être tournée vers les programmes d'études en lien avec les créneaux d'excellence définis par les ACCORD. Cela aurait pour effet de favoriser d'abord et avant tout le développement régional par la formation de travailleuses qualifiées et de travailleurs qualifiés qui pourraient désirer davantage s'installer si de l'emploi est disponible rapidement dans leur domaine d'études. De plus, cette approche aurait pour effet de faire disparaître toute forme de compétition interrégionale qui aurait pu apparaître dans un contexte aussi sensible. Les régions ayant chacune un certain nombre de créneaux qui leur sont propres, aucune concurrence ne pourrait être faite sur cette base.

Toutefois, il est important de rappeler que la carte des programmes n'est pas totalement conforme aux créneaux d'excellence régionaux, ce qui pourrait occasionner certaines frictions. Notons par exemple, le cas du cégep de Rivière-du-Loup dont le programme de Techniques de l'informatique prend une importance capitale dans le recrutement à chaque année et qui se ferait concurrencer directement par de nombreux cégeps de Montréal dont le même programme fait partie de l'ACCORD régional.

Pour contrer cet effet, deux solutions assez simples pourraient être envisagées. Premièrement, simplement mettre en place des ententes bilatérales entre les régions pour limiter la concurrence de certains programmes. Même si cette avenue est assurément la plus simple, elle tournerait rapidement au cauchemar pour les responsables qui devraient jongler avec des dizaines d'ententes et qui finalement n'auraient plus aucune possibilité d'effectuer leur travail correctement en raison de la peur des principaux concernés d'être pris à parti par leurs « concurrents ».

Il y a alors la seconde option, qui a été privilégiée, qui consiste essentiellement à réduire davantage le champ d'action afin d'éviter les conflits et l'instabilité dans un projet de ce type, c'est à dire limiter la promotion aux programmes exclusifs.

Favoriser les programmes exclusifs

Par favoriser les programmes exclusifs, il est question de favoriser les programmes dont une seule autorisation est en vigueur *et* qui cadrent dans la stratégie régionale de développement. En limitant de façon aussi nette le champ d'action d'une éventuelle agence de promotion, on évite toute forme de confusion, ce qui pourrait être une tâche très difficile pour une organisation nationale de ce type.

De toute façon, il est impossible de ne froisser aucune sensibilité sans demeurer dans le cadre de l'exclusivité des programmes. Pourquoi une restriction supplémentaire? Il s'agit simplement d'optimiser les ressources. S'il est vrai que certains programmes exclusifs peinent à recruter de nouvelles étudiantes et de nouveaux étudiants, il s'agit systématiquement de programmes liés aux défis régionaux. Tous les programmes exclusifs qui ne sont pas liés directement à la réalité régionale sont contingentés, ce qui n'est pas le cas pour l'ensemble de la première catégorie.

D'un autre côté, l'impact d'une telle agence est grandement diminué par cette discrimination nécessaire. En effet, après compilation²⁰, seulement 16 programmes menant au DEC seraient touchés, dont neuf sont dispensés par un centre spécialisé, un Institut ou une École. Les cégeps n'auraient donc pas grand chose à gagner de ce point de vue. Toutefois, si on explore un peu au-delà de la simple publicité, certaines avenues pourraient être intéressantes.

Conclusion

Bien que de nombreuses réformes soient nécessaires pour assurer la pérennité du réseau collégial tel qu'il existe au Québec, la nécessité semble indiquer qu'il ne soit pas très profitable de mettre sur pied une agence de promotion des programmes d'études au sens strict.

Toutefois, une avenue à explorer serait la mise sur pied d'un fonds (peut-être à même le pacte pour l'emploi) pour la mise en valeur de la formation collégiale à travers les projets ACCORD. Bien que l'offre de formation soit très bien arrimée dans certaines régions, comme le Bas-Saint-Laurent, par exemple, il n'en reste pas moins que certaines régions font carrément pitié dans le domaine. Plusieurs créneaux d'excellence sont sans répondant du côté de la formation collégiale, ce qui n'a aucun sens. De plus, la mise sur pied de nouveaux programmes de formations dans des domaines de pointe pourrait donner de nouvelles perspectives de carrière qui devraient elle-même être publicisées. Mais pour arriver à une carrière, il faudra un employeur qui n'existe peut-être pas en ce moment, mais qui n'attend qu'un petit coup de pouce pour se lancer en affaire. Est-ce que cette avenue serait profitable pour le réseau collégial et pour la société civile? Certes. Est-ce que sera suffisant pour préserver le réseau collégial? Non, il manque encore la volonté politique tant attendue.

²⁰ Document en annexe